

Publié le 16 novembre 2023.
Dernière modification : 20 décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

USINES DE TAO
création de la [Banque Max](#), Paris

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE DE TAO (1912)

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE TAO (1914)
ferro-nickel

Le nickel au four électrique
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 mai 1909)

[...] Si la Société Le Nickel n'utilise pas encore le four électrique, d'autres vont le faire très prochainement.

Il s'est formé à Paris, un syndicat qui vient d'expédier à Nouméa un ancien ingénieur du Métropolitain, accompagné d'une équipe de six électriciens, pour procéder en Nouvelle-Calédonie à l'installation d'une usine électrométallurgique.

Deux fours électriques démontés et tout le matériel nécessaire ont été embarqués pour être érigés en un point de la côte qui recevra le courant par un transport de force.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Dépêche coloniale*, 19 août 1909, p. 1, col. 1-2)

(De notre correspondant particulier)

Nouméa, le 7 juillet 1909.

.....
On travaille ferme à l'usine de Tao* où les minerais doivent être traités par l'électricité. Les ingénieurs sont satisfaits de leurs essais, assure-t-on, au point qu'ils ont mis plusieurs plans à l'étude en vue d'un développement considérable à donner à leurs entreprises.

(*Annuaire du commerce Didot-Bottin*, 1910, p. 2393)

Usines de Tao, A. Max (chev. LH), gérant, r. Laffitte, 15.

Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 août 1911)

Les usines de Tao. — On annonce l'arrivée à la Nouvelle-Calédonie de M. Hugoniot, ingénieur, directeur de l'usine électro-métallurgique, fin août. Les plans pour la construction définitive de la grande usine ont été adoptés et les travaux comporteront une dépense totale prévue de près de 7 millions.

Les études se poursuivent activement, des pistes sont tracées sous la direction de M. Fulbert, géomètre du Service local en congé.

La petite usine électrique poursuit toujours, jour et nuit, la fonte du minerai de nickel.

La situation minière de la Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 octobre 1911)

.....
Usine hydro-électrique de Tao. — Cette usine est destinée à des essais industriels ayant pour effet la transformation en fontes et, éventuellement, l'affinage des minerais de nickel à basse teneur.

Le procédé employé, basé sur l'utilisation de l'électricité, est dû à un ingénieur particulièrement compétent, M. Hugoniot, qui a présidé à l'installation et à la mise en marche de l'usine.

Les premières expériences, sur lesquelles des indications précises font défaut, auraient démontré la possibilité d'obtenir des ferro-nickels d'une teneur allant progressivement de 50 à 95 %.

Ces résultats sont des plus encourageants et des études sont poursuivies en vue de la construction de l'usine définitive, qui disposera d'une force de 10.000 HP, fournie par le captage de l'ensemble des sources de Tao. Cette industrie sera assurée ainsi des moyens d'action en rapport avec l'importance du but que se proposent d'atteindre les fondateurs de l'usine.

CONSTITUTIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1912)

Société Hydro-Électrique de Tao. — Au capital de 1.250.000 fr., divisé en 12.500 actions de 100 francs chacune. Il a été créé 1 200 parts bénéficiaires attribuées en rémunération d'apports. Siège social à Paris, 15, rue Laffitte. — Conseil d'administration : MM. A. Max ¹, H. Dubard ², G. de Algarra ³ et G. Laparra. — Statuts déposés chez M^e Charpentier, notaire à Paris, et extrait publié dans la « Chronique industrielle » du 18 mars 1912.

NOUVELLE-CALÉDONIE
Situation budgétaire
Le budget de 1912

¹ Augustin Max, patron, presque aveugle, de la Banque Max.

² Maurice Dubard (et non H.) (1845-1929) : ancien inspecteur général des Colonies, déjà vu avec Augustin Max à la Société calédonienne des mines.

³ Gaston de Algarra : fondé de pouvoir d'Augustin Max. Après la faillite de l'établissement, il lance un appel aux clients lésés et part avec la caisse. Condamné par contumace, en 1916, à dix-huit mois de prison.

(JORF, 8 mai 1912)

.....
Il est à souhaiter que l'effort financier actuellement tenté ne soit pas un peu prématuré et ne succède pas un peu trop hâtivement à une période de crise. Il est incontestable que la construction et la mise en marche des hauts fourneaux de Nouméa et de Thio, les plantations de Ouaco, [les travaux exécutés à Yaté par la société le Chrome et à Tao par la société de Tao pour la création d'usines utilisant la houille blanche](#), ont eu une heureuse répercussion sur la vie économique et financière de la colonie. Mais n'est-ce pas un peu se leurrer imprudemment que de tabler aussi fortement sur des recettes comme celles de ces deux dernières années. Il faut en effet tenir compte de ce que les matériaux considérables introduits pour l'installation des usines sont entrés une fois pour toutes dans la colonie. La perception des droits de douane ne se renouvellera pas, pas plus que le mouvement maritime correspondant au transport. Il ne faut pas oublier que le traitement sur place des minerais diminuera l'importance du fret de sortie, des droits sur les minerais exportés.

LA DÉCONFITURE DE M. MAX

Victime du krach de l'or en 1896, victime du krach du cuivre en 1907, victime de la guerre des Balkans en 1912, il fut toujours une victime.
(*La Liberté*, 24 novembre 1912, p. 2, col. 4)

.....
En 1904 mourut un gros colon d'origine australienne, M. Higginson, qui avait une situation prépondérante dans de nombreuses affaires de Nouvelle-Calédonie. M. Max négocia avec le liquidateur de la succession, M. Lemarquis, et se rendit acquéreur, en 1906, de la Société des Nouvelles-Hébrides ⁴ pour 1.75.000 fr., de diverses concessions minières peu importantes pour 1 million de francs et de la concession des chutes d'eau de Tao, utilisées pour la force motrice, pour 1.500.000 fr. ...

Il faisait exécuter de grands travaux pour l'utilisation de la force motrice créée par les chutes d'eau de Tao ; il créait une industrie nouvelle, celle du ferro-nickel ; il traitait au four électrique un alliage de fer et nickel et obtenait, dit-il, un bénéfice de 200.000 francs par an avec une simple usine d'essai de 500 chevaux, produisant 20 tonnes.

Il essaya de nouveaux travaux ; il commença la construction d'une immense usine de 2.500 chevaux, escomptant d'énormes bénéfices qui lui auraient permis d'être à la tête d'une affaire valant un moins 50 millions. Réalisant cette affaire, il remboursait tous ses clients et se retirait en possession d'une grosse fortune.

Hélas ! survinrent les événements balkaniques ; il avait une forte position à la hausse, il perdit des sommes très importantes et, faute des 1.500.000 francs nécessaires pour l'achèvement de sa fameuse usine, il dut se résigner à abandonner la lutte.

.....

Est-ce un krach néo-calédonien?
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 novembre 1912)

⁴ [Société française des Nouvelles-Hébrides](#).

Quand on a appris que le banquier Max avait dilapidé quatorze millions dans les affaires de mines et d'électricité de la Nouvelle-Calédonie, on s'est demandé si cela ne faisait pas présager de nouvelles ruines, si les affaires de nickel, qui constituent presque l'unique industrie de l'île, n'étaient pas sérieusement compromises. Nous voulons parler tout au moins des nouvelles affaires car il ne saurait être question de la vieille Société le Nickel qui a traversé depuis longtemps les caps dangereux et qui n'a aujourd'hui rien à craindre.

Nous avons tenu à faire une empiète sérieuse sur ce point et en voici le résultat.

*
* *
*

Les opérations de la banque Max portaient sur trois genres d'affaires :

- 1° Les mines de cuivre de la Société néo-calédonienne ;
- 2° Les mines de nickel et l'usine électrométallurgique de Tao ;
- 3° Sur des opérations financières parisiennes.

D'abord les mines de cuivre de Pilou de la Compagnie Calédonienne des mines n'ont donné que des déboires à la banque Max.

La direction sur place laissait beaucoup à désirer et, en réalité, la mine comme beaucoup d'autres, n'a pas donné ce qu'elle promettait. Le cuivre, du reste, en Nouvelle-Calédonie et en bien d'autres endroits, ne réussit guère. On estime à un million et demi les pertes de ce chef.

La seconde affaire de Max était l'affaire de Tao. Là, nous en avons parié souvent ici même, il a été fait des installations et des travaux pour un million, un million et demi, pas plus.

C'est d'abord l'usine électrique construite par l'ingénieur Hugoniot. Il est entendu que l'on a fait là une fausse manœuvre en ne faisant pas descendre la chute jusqu'au bord de la nier, en s'installant à 80 mètres d'altitude, ce qui nécessitait un plan incliné pour remonter le minerai de nickel venant par mer jusqu'à l'usine, jusqu'aux fours.

Mais on est en train de faire descendre la chute d'eau et de s'installer définitivement au bord de la mer.

Cette usine est-elle viable ? La fabrication électrique du nickel pur n'est-elle pas une utopie ? Voilà ce que l'on s'est demandé jusque dans ces derniers temps. Beaucoup d'électro-métallurgistes niaient la possibilité de faire du bon nickel pur au four électrique.

Nous sommes en mesure d'affirmer que l'on y arrivera presque certainement et nous pouvons ajouter que, dans ces derniers mois, l'usine de Tao était même en bénéfice du fait de sa fabrication. Ce résultat est très important à souligner et il est fâcheux que le banquier n'ait pas pu attendre l'ère de prospérité qui s'annonçait.

Mais cela l'aurait-il sauvé ?

Nous voyons que le capital investi par la banque Max dans les affaires calédoniennes se chiffre grosso modo à trois millions, mettons quatre si l'on veut.

Il reste donc encore dix millions qui n'ont pas été dépensés en Nouvelle-Calédonie et encore seules les mines de nickel qui en dépendent sont en bonne situation et constituent même une sorte d'actif dans la faillite inévitable de la maison Max.

.....

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 janvier 1913)

À Paris, a eu lieu dernièrement le krach de la banque Max intéressée dans les affaires de la Pilou (cuivre) et de Tao (nickel) ; mais cela provient surtout de la Pilou et il n'empêche que les affaires calédoniennes de nickel sont en très bonne voie.

Par arrêté du Gouverneur, en date du 5 octobre 1912.
(*Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 15 mars 1913)

Autorisation au Directeur des usines de Tao d'extraire 200 mc de pierre à bâtir sur un rocher situé dans la baie de Hienghène ; 1.000 tonnes de sable et 1.000 tonnes de corail sur la plage et le récif, en face de Tao.

La Nouvelle-Calédonie minière et métallurgique en 1912
par C. DU POIZAT
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1913)

.....
l'usine hydro-électrique de Tao, arrêtée aujourd'hui à la suite de la déconfiture de la banque de Max [Banque Max], a fait quelques essais de four électrique qui paraissent fort intéressants.

Les trois usines qui ont exporté des mattes ont donc produit les quantités de nickel-métal pur suivantes :

Société des hauts fourneaux de Nouméa	3.367.058 kg de mattes à la teneur de 45 %, soit 1.515.176 kg.
Société le Nickel	1.625.600 kg de mattes à la teneur de 45 %, soit 731.520 kg.
Société de Tao	105.166 kg de mattes à la teneur de 50 %, soit 52.583 kg.
Total du nickel-métal pur	2.299.279 kg.

Le nickel en mattes des deux premières sociétés doit subir encore trois opérations en Europe avant d'être définitivement affiné, le ferro-nickel produit par l'usine de Tao ne subit qu'une seule opération avant d'être employé par les usiniers d'Europe.

Si l'on prend le chiffre de 700 francs adopté par la Douane comme valeur de la matte de nickel, on arrive pour les 5.000 tonnes exportées en 1912 à un total de 3.500.000 francs.

Ce premier résultat constitue la meilleure démonstration des heureuses conséquences économiques pour la colonie de l'introduction de la métallurgie dans ce pays.

Audience du 25 août 1913.

Affaire Pion contre Bloc.
Élection d'un conseiller général dans la 7^e circonscription.
(*Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 30 août 1913)

Vu la réclamation de M. Pion, électeur et candidat, en date du 19 juillet 1913, contre les opérations électorales du 29 juin (2^e tour de scrutin) pour l'élection d'un conseiller général de la 7^e circonscription (Hienghène, Poindimié, Touho) et tendant à sa proclamation comme candidat élu et subsidiairement à l'annulation de l'élection ;

.....
V.— Sur le grief tiré de ce que pendant la période électorale, un candidat, M. Turpin de Morel (beau-frère de M. Roy), a obtenu une communication téléphonique de Hienghène à Tao, alors que M. Pion directeur de l'usine de Tao et propriétaire de la cabine téléphonique de ce lieu, s'est vu refuser cette communication par le même M. Roy ;

Considérant qu'il n'est pas démontré que ce fait, à le supposer établi, ait eu une influence quelconque sur le résultat de l'élection : que ce moyen ne peut donc être retenu ;

VI.— Sur le grief tiré de ce que M. Roy, agent des postes à Hienghène, aurait gardé à son bureau du 23 au 30 juin (semaine de l'élection) un télégramme adressé à M. Pion candidat et directeur des usines de Tao et par lequel la Banque lui annonçait une ouverture de crédit de 14.000 fr. ;

Considérant qu'il résulte tant des pièces versées au dossier que des faits établis à l'audience que déjà, depuis quelque temps, la situation des usines de Tao était embarrassée, et qu'une partie de personnel avait quitté le travail, ce qui avait pu déterminer ou mécontentement ou de l'inquiétude ;

Que M. Pion avait câblé à Paris pour réclamer des fonds destinés à régler les employés, ouvriers et fournisseurs ; qu'on s'explique facilement l'impatience avec laquelle il devait attendre ces fonds surtout au moment d'entreprendre une campagne électorale pour laquelle il n'avait pas trop de toutes ses ressources personnelles ;

Que cette situation n'était ignorée de personne, ni de M. Bloc qui devait tirer argument pour sa cause, des embarras de son concurrent, ni de M. Roy par l'intermédiaire de qui, avaient passé les dépêches pour Paris ou pour Nouméa ;

Que dans ces conditions, il est impossible d'admettre que, dans un petit bureau de poste, comme Hienghène, un télégramme de l'importance de celui qu'attendait M. Pion ait pu passer inaperçu et que l'employé de ce bureau ait pu oublier pendant une semaine entière d'en prévenir le destinataire ;

Considérant que l'Administration a déjà trouvé dans l'acte de son agent une faute lourde pour laquelle elle a prononcé son déplacement d'office ; mais que le Conseil se croit en droit d'y relever une véritable manœuvre dont les conséquences n'ont certainement pas échappé à son auteur ;

Qu'il est en effet facile de comprendre que dans un centre industriel, où règne déjà un certain malaise, la privation pour un Directeur d'Usine d'une somme de 14.000 fr. nécessaire pour le paiement des salaires et le règlement des fournisseurs ait pu nuire à ses intérêts électoraux et le mettre en état d'infériorité vis-à-vis de son concurrent ;

.....
Par ces motifs ;

Décide :

Art. 1^{er}.— Les opérations électorales de la 7^e circonscription (Hienghène) 2^e tour de scrutin du 29 juin 1913 sont annulées.

.....

N^o 823.— ARRÊTÉ portant renouvellement du Comité consultatif des mines.
(Du 12 août 1913).

(Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, 30 août 1913)

Art. 1^{er}.— Sont nommés pour deux ans, à partir du 12 août 1913, membres du Comité consultatif des mines, messieurs :

Moncassin, représentant à Nouméa, des usines de Tao, président.

.....

Assemblées générales du mercredi 15 avril 1914.
Assemblées générales extraordinaires
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 avril 1914)

Sté Hydro-Electrique de Tao

Assemblées générales du jeudi 18 juin 1914.
Assemblées générales extraordinaires
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juin 1914)

Sté Hydro-Electrique de Tao

REPRISE PAR LA SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE TAO
(filiale de la [Société Le Nickel](#))

PARIS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 juillet 1914)

Société métallurgique de Tao. — Cette Société a été créée ces jours-ci par la Société Le Nickel, 26, rue Laffitte, pour reprendre la suite de la Société hydro-électrique de Tao dont on connaît les essais de traitement sur place au four électrique des minerais calédoniens. Le capital est de 500.000.fr. et les premiers administrateurs sont MM. JAUFFRET, MARTINI et DEHESDIN.

L'Industrie minière et métallurgique
en Nouvelle-Calédonie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juillet 1914)

	Société Le Nickel	Sté des Hts Fourneaux.	Maison de Béchade	Société Mont-Dô
1908	105.000	15.000	—	—
1909	55.000	28.500	—	—
1912	45.081	16.963	10.629	—
1913	51.306	27.015	9.111	5.675

Les mattes de nickel exportées ont été traitées aux usines suivantes (tonnes) :

	Sté des Hts Fourneaux	Sté Le Nickel	Sté de Tao
1910	737	—	40
1911	2.899	—	940
1912	3.367	1.652	105
1913	3.467	2.314	111

N° 214.— DÉCISION plaçant en sursis d'appel des réservistes et des territoriaux.
(Du 14 mars 1917).

(*Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 28 avril 1917)

Chasteigner, Jean, Marie de, représentant Société Métallurgique Tao. Fondé pouvoirs
[De Béchade](#), Nouméa.

L'INDUSTRIE MINIÈRE DANS LES COLONIES
(*La Journée industrielle*, 17 octobre 1918)

.....
À côté de la Société « le Nickel », il existe également en Nouvelle-Calédonie deux autres entreprises consacrées à la métallurgie du nickel. La première, la Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa, qui possède une fonderie à Doniambo, est en réalité une filiale du Nickel. La seconde, la société de Tao, a réalisé l'heureuse innovation de la préparation au four électrique du ferro-nickel, grâce à l'utilisation des chutes d'eau du pays.

Hauts Fourneaux de Nouméa
(*La Journée industrielle*, 24 octobre 1918)

Dans un article consacré à l'industrie minière aux colonies (n° 180), notre collaborateur Jean Duhamel écrivait :

« À côté de la Société « le Nickel », il existe également en Nouvelle-Calédonie deux autres entreprises consacrées à la métallurgie du nickel. La première, la Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa, qui possède une fonderie à Doniambo, est en réalité une filiale du Nickel. La seconde, la société de Tao, a réalisé l'heureuse innovation de la préparation au four électrique du ferro-nickel, grâce à l'utilisation des chutes d'eau du pays. ».

Il y a la une erreur de documentation que le président du comité de direction des Hauts Fourneaux de Nouméa, M. Ballande, veut bien nous signaler.

La Société des Hauts Fourneaux de Nouméa est entièrement indépendante de la Société le Nickel. [...] C'est au contraire la société de Tao qui, après avoir été lancée par un groupe indépendant et à la suite de mauvaises affaires, a été absorbée par la Société Le Nickel (groupe Rothschild).

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Bulletin de l'Office colonial*, 1919)

L'usine hydro-électrique de Tao a produit, en 1917, 202.521 kg de ferro-nickel à 44° 3 de teneur moyenne.

L'électrométallurgie du nickel et du chrome en Nouvelle-Calédonie
(*Revue générale de l'électricité*, 5 avril 1919)

« L'Éveil économique de l'Indochine » donne sur l'exploitation des minerais de nickel et de chrome de Nouvelle-Calédonie et sur leur traitement au four électrique les renseignements qui suivent :

.....

La Société Le Nickel ... s'est rendue acquéreur en 1916 de l'usine de Tao, provenant de la liquidation de la Société électrométallurgique de Tao, dans laquelle sont installés 4 fours électriques pouvant traiter 5 t de minerai par four.

AEC 1922/799 — Sté métallurgique de Tao, 26, rue Laffitte, PARIS (9^e) [= SLN].
Capital. — Sté an., f. le 27 mai 1914, 500.000 fr., en 5.000 act. de 100 fr. ent. lib.
Objet. — Exploitation d'usines électro-métallurgiques et de mines à Tao (Nlle-Calédonie).
Conseil. — MM. M. Jauffret, présid. ; A. Dehesdin, admin.-dél. ; G. Martini.

NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS et PLANTEURS
établis aux colonies

Nouvelle-Calédonie
(*Cahiers coloniaux*, 27 août, 3 et 10 septembre 1923)

Société Métallurgique de Tao, hauts-fourneaux. Représentant : M. Soury-Lavergne, Nouméa.

L'Électrométallurgie du nickel en Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1927, p. 515-517)

.....
Un premier essai avait été tenté sur place par la Société hydro-électrique de Tao qui, après avoir obtenu des ferro-nickels à 45 % environ, avait dû abandonner les recherches faute surtout de moyens financiers et peut-être aussi d'une connaissance suffisante du minerai. Aujourd'hui, le problème semble résolu puisque la Société « Le Nickel » obtient du ferro-nickel à 90 % et qu'elle envisage nettement le traitement de ce ferro par l'électrolyse pour arriver au nickel pur.

.....

REPRISE PAR LA SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DIAHOT

LES PETITES COLONIES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1930)

L'usine hydro-électrique de Tao

Cette usine, construite de 1910 à 1912, était devenue la propriété de la Société le Nickel et était restée inactive et inemployée. Elle était abandonnée depuis seize ans. Son achat par la Société du Diaboy [Diahot] va redonner vie et activité au centre de Tao. Cette société va produire des minerais concentrés de cuivre, de zinc et de plomb argentifère.

MINIÈRE DU DIAHOT
(*Le Journal des débats*, 12 août 1930)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 9 août, a approuvé les conclusions du rapport du commissaire sur les apports en nature faits à la société par la Société métallurgique de Tao, apports consistant en chutes d'eau, usine et terrains, ainsi que l'attribution, en rémunération, de 5.000 actions nouvelles de 100 fr. entièrement libérées, dont la création portera le capital social à 15.500.000 francs. Cet apport est adopté sous condition suspensive de la signature du contrat à intervenir, signature qui sera donnée en Nouvelle-Calédonie et également sous la condition suspensive expresse que le renouvellement administratif trentenaire des concessions de chutes d'eau et l'autorisation administrative de transfert au profit de la société, seront réalisées avant le 15 mars prochain.

6-7 février
(*Archives commerciales de la France*, 14 février 1938)

PARIS. — Dissolution. — Société métallurgique de Tao, 26, rue Laffitte. — Liquid. M. Roisin. — *Journ. Spécial des Sociétés*.
